

**POUR TOUTE DEMANDE
DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE**
**LA PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ(E) EST
OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER**
**SI MINEUR, PRÉSENCE OBLIGATOIRE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL**

Rendez-Vous fixé le :

Le passeport est délivré, sans condition d'âge, à tout français qui en fait la demande. Il a une durée de validité de **10 ans pour les adultes et de 5 ans pour les mineurs.**

FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES SUIVANTES :

Pré-demande en ligne : créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> puis saisir son état-civil et son adresse, acheter le timbre en ligne et imprimer la pré-demande ou prendre note du numéro attribué, **à défaut fournir formulaire CERFA complété.**

extrait de l'acte de naissance (- **de 3 mois**) avec filiation complète (à demander à la mairie du lieu de naissance si né en France ou à Nantes si né à l'étranger, par courrier à la sous-direction de l'État Civil du Ministère des Affaires Étrangères – 44941 NANTES CEDEX 9 ou sur INTERNET – <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>)

Pour les mineurs : **pièce d'identité du représentant légal**

Pièce d'identité

Si la carte d'identité est **en cours de validité**, connaître **la filiation** : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents

1 photo d'identité récente (**pas plus de 6 mois obligatoirement**) aux normes.

1 justificatif de domicile **original** et récent **de moins d'un an**. **Avis d'imposition ou de non-imposition** (taxe foncière, taxe d'habitation), Facture d'eau, d'électricité ou de gaz, téléphone fixe ou portable.

Si majeur hébergé (y compris chez ses parents) : produire 1 justificatif de domicile de l'hébergeant, une attestation d'hébergement sur papier libre précisant l'hébergement **depuis plus de trois mois**, ainsi qu'une pièce d'identité de l'hébergeant.

Ancien passeport (original).

Preuve de la nationalité française pour les personnes devenues françaises (original).

En cas de divorce, jugement à présenter obligatoirement pour la garde des enfants ou pour la justification du nom d'usage (original).

Si la personne mineure réside en alternance chez son père et chez sa mère : un justificatif de domicile au nom de chacun des parents, ainsi que leur pièce d'identité.

1 timbre fiscal à **86 € pour les adultes**

1 timbre fiscal à **42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans**

1 timbre fiscal à **17 € pour les mineurs de moins de 15 ans**

MERCI DE NOUS APPELER 48 HEURES AVANT VOTRE RENDEZ-VOUS AU
02.38.58.41.18
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE PRIS EN COMPTE